



# Fermeture du collège : recours au tribunal

Le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire déposera aujourd'hui une demande de subvention à la municipalité

La bataille a changé de terrain pour le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire. Après des mois de fronde menée dans la rue et dans les instances publiques, le groupe d'opposants à la fusion des deux collèges publics de Vire se bat désormais dans une autre dimension : le volet juridique. L'avocate qui les défend déposera d'ailleurs, ce vendredi 10 février, un recours devant le tribunal administratif. À cette occasion, un rassemblement sera organisé devant le collège, à 17 h.

Une demande de subvention

L'appel aux dons qui a été lancé pour financer les frais de justice a déjà permis de recueillir plus de 3 000 €. En parallèle de la mobilisation des citoyens, le collectif va également demander à la municipalité une subvention exceptionnelle.

« **En tant que collectif, comme n'importe quelle association, nous demandons une subvention à la Ville pour nous aider à financer nos actions. Et comme on a créé ce collectif pour récolter de l'argent et tenter une action en justice, indirectement, cet argent servira à payer les frais juridiques** », explique Élise Montécaud, coprésidente du groupe.

La question a déjà été évoquée lors du conseil du lundi 6 février 2023. En effet, l'élu d'opposition Serge Couasnon a déclaré juste avant l'ouverture de la séance : « **Je voudrais proposer que la municipalité paie les frais de justice. C'est à la ville d'assumer ses responsabilités.** » Le conseil municipal se prononcera donc sur la question, le 27 mars prochain.

Noémie BAUDOUIN.



Partout dans les couloirs du collège du Val-de-Vire, les élèves ont affiché leur soutien. Ouest-France